

MON TESTAMENT

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

LE RAPPEL PROFITE AU CROYANT

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (*qu'Allah l'agrée*), le Prophète Muhammad (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Il ne convient pas à un musulman qui a des choses à recommander, de passer deux nuits sans que son testament ne soit écrit auprès de lui ».

'Abdallah Ibn 'Omar (*qu'Allah l'agrée*) a dit : « Depuis que j'ai entendu le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) dire cela, je n'ai pas passé une nuit sans avoir mon testament auprès de moi ».

Rapporté par Al-Bukhâriyy (2738) et Muslim (1627)

Allah (*gloire à Lui*) a dit : « Et c'est ce qu'Ibrahim recommanda à ses

filis de même que Yaqoub:

« Ô mes fils, certes Allah vous a choisi la religion : ne mourrez point, donc, autrement qu'en Soumis ! » (à Allah).

Coran ; sourate : 2 ; verset : 132

Jabar Ibn 'Abdillah Al Ansari (*qu'Allah l'agrée*) a dit :

« J'ai entendu le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) dire trois jours avant sa mort : « Qu'aucun d'entre vous ne meurt sans avoir une bonne opinion vis-à-vis d'Allah (*gloire à Lui*).»

Rapporté par Muslim (2877)

D'après Umm Salamah (*qu'Allah l'agrée*), le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Lorsque vous êtes en présence d'un malade ou d'un mort, alors dites du bien car certes les anges disent - Amine - à ce que vous dites. »

Lorsqu'Abi Salamah (*qu'Allah l'agrée*) est mort, je me suis rendue vers le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) et je lui ai dit : « Ô Messager d'Allah ! Certes Abu Salamah est mort. »

Alors le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) m'a dit : « dis : « Ô Allah ! Pardonne-moi ainsi qu'à lui et donne-moi après lui une meilleure chose. »

Certes Allah (*gloire à Lui*) m'a donnée ce qui est meilleur pour moi que lui : Muhammad (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*).»

Rapporté par Muslim (919)

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« N'est pas des nôtres celui qui se frappe les joues, déchire ses vêtements et qu'il appelle sur lui-même le malheur comme à l'époque de l'obscurantisme pré-islamique. »

Rapporté par Al-Bukhâriyy (1294) et Muslim (103)

D'après les paroles rapportées par Jarir Ibn Abdulah Al Bajali (*qu'Allah l'agrée*) :

« Nous jugions [et dans une autre version] nous considérons le rassemblement chez la famille du défunt et la préparation de nourriture après son enterrement comme faisant partie des lamentations. »

Rapporté par Ahmad (6866) et Ibn Majah (1612) avec une chaîne de transmission authentique

MES DETTES

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Le musulman n'hérite pas d'un infidèle et celui-ci n'hérite pas d'un musulman. »

Rapporté par Al-Bukhâriyy dans Al fara'id (6764) et Muslim également dans Al fara'id (1614)

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« L'âme du croyant reste suspendue en raison de sa dette, tant qu'elle n'est pas acquittée. »

Rapporté par At-Tirmidhiyy (1078)

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Tout péché est pardonné au martyr sauf la dette. »

Authentifié par Al Albany dans Sahih Al Jami (2578)

Voici le détail de mes dettes en cours :

Montant :	Montant :	Montant :
Créancier :	Créancier :	Créancier :
.....

Voici le détail des dettes qui me sont dues :

Montant	Montant	Montant
Débiteur	Débiteur	Débiteur
.....



D'après Aïcha (*qu'Allah l'agrée*), le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Quiconque rend l'âme alors qu'il devait s'acquitter de jours de jeûne, son successeur le fera à sa place. »

Rapporté par Al-Bukhârîyy dans son livre du jeûne (1816) et Muslim dans son livre du jeûne (1935/1937)

Voici le nombre de jours de jeûne dont je suis redevable :

MES DONATIONS

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Quand le fils d'Adam meurt, son œuvre s'arrête sauf dans trois choses : une aumône continue, une science dont il tire profit, un enfant pieux qui invoque pour lui. »

Rapporté par Muslim (1631 3/1255)

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Allah (*gloire à Lui*) a certes, accordé à chacun le droit qui lui revient ; il n'y a donc pas de testament en faveur d'un héritier.»

Rapporté par Ibn Majah (2818), At-Tirmidhiyy (2266), et jugé authentique par Shaykh Al Albani dans sunnan Abi Dawud (3565)

D'après Sa'd Ibn Abi Waqas (*qu'Allah l'agrée*) :

J'ai dit au Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) : « Est-ce que je peux faire une désignation de tout mon argent ? Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit : « Non ». J'ai dit : « De la moitié alors ? » Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit : « Non ». J'ai dit : « Le tiers ? » Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit : « Alors le tiers et le tiers c'est beaucoup. Que tu laisses tes héritiers riches vaut mieux que tu les laisses pauvres et réduits à tendre la main aux gens »

Rapporté par Al-Bukhâriyy (2742) et Muslim (1628)

Voici le détail des aumônes que je souhaite faire :

Montant	Montant	Montant
Bénéficiaire	Bénéficiaire	Bénéficiaire

Voici le détail des dons que je souhaite faire :

Type	Type	Type
Bénéficiaire	Bénéficiaire	Bénéficiaire

MES FUNÉRAILLES

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Enterrez-le dans la nuit même ! »

Rapporté par Al-Bukhâriyy (1977, t.1)

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Hâtez les funérailles ! S'il s'agit d'une personne pieuse, c'est un service que vous lui rendez. Si elle ne l'est pas, c'est un fardeau dont vous déchargez vos épaules. »

Rapporté par Al-Bukhâriyy et Muslim (1631 3/1255)

Voici les coordonnées des pompes funèbres désignées pour la prise en charge de mes funérailles :

Contact :

.....

.....

Voici l'endroit où je souhaite être enterré(e) le plus rapidement possible après ma mort, et dans un cercueil le plus simple possible s'il est obligatoire :

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Celui qui accomplit le lavage d'un musulman et n'en dévoile rien, Allah (*gloire à Lui*) lui pardonnera quarante fois. Celui qui lui creuse sa fosse et l'y introduit, aura la même récompense que s'il l'avait abrité jusqu'au Jour de la Résurrection et celui qui l'embaume, Allah (*gloire à Lui*) le revêtira au Jour de la Résurrection d'habits de soie fine et de brocard du Paradis. »

Sahih at-tarhib wa tarhib (3/368)



P.F.M.H

Pompes Funebres
Musulmanes El Hidaya

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Habillez-vous de blanc car cela est certes le plus pur et le meilleur et utilisez-le comme linceul pour vos morts. »

Rapporté par At-Tirmidhiyy dans ses Sunnan (2810) qui l'a authentifié

Voici la liste des personnes désignées pour effectuer ma toilette rituelle :

NOM	NOM	NOM
Prénom	Prénom	Prénom
Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Il n'y a aucun musulman qui meurt et sur qui 40 personnes qui n'associent rien à Allah (*gloire à Lui*) prient, sans qu'Allah (*gloire à Lui*) ne les fasse intercéder pour lui. »

Rapporté par Muslim (948)

Voici la mosquée dans laquelle je souhaite que soit effectuée ma Salat Janaza :

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Le musulman a six devoirs à accomplir à l'égard de son frère ; s'il le rencontre qu'il le salue, s'il l'invite qu'il accepte (l'invitation), s'il recherche un conseil alors qu'il le conseille, s'il étérnue et qu'il loue Allah (*gloire à Lui*) (en disant al hamdulillahi) alors lui répondre en disant yarhumak Allah (que la Miséricorde d'Allah (*gloire à Lui*) soit sur toi), s'il tombe malade qu'il lui rende visite et s'il meurt qu'il suive ses funérailles. »

Sahih Targhib (2157)



Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Quiconque suit un convoi funéraire jusqu'à ce qu'il participe à la janaza (prière mortuaire), acquerra un qîrat de récompense et quiconque le suit jusqu'à son enterrement, acquerra deux qîrats. Lorsqu'on demanda au Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) quelle était la valeur de ces deux qîrats, il répondit : « Ils équivalent à deux énormes montagnes.»

Rapporté par Al-Bukhâriyy (1325)

Umm 'Atiyyah (*qu'Allah l'agrée*) a dit :

« Il nous a été interdit de suivre les convois funéraires, mais pas de manière irrévocable. »

Rapporté par Al-Bukhâriyy (1278) et Muslim (938)

D'après Jâbir (*qu'Allah l'agrée*) :

« Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a interdit que l'on plâtre les tombes, de s'asseoir dessus, de construire dessus ou de les élever plus haut que leur hauteur naturelle, ou d'écrire dessus. »

Rapporté par Muslim (3/62), Abu Daoud (2/71), An-Nasâ'i (1/284-286) et par d'autres

Voici la liste des personnes désignées pour porter mon cercueil et procéder à ma mise en terre :

NOM	NOM	NOM
Prénom	Prénom	Prénom
Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées
.....

D'après Bourayda Ibn Al Housayb Al Aslami (*qu'Allah l'agrée*), une femme est venue voir le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) et a dit :

« Certes ma mère est morte et n'a pas fait le hajj. Dois-je faire le hajj pour elle ? »

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) répondit : « Oui, fais le hajj pour elle. »

Rapporté par At-Tirmidhiyy dans ses Sounan (929)

Voici la liste des personnes désignées pour effectuer pour moi un hajj ou une omra :

NOM	NOM	NOM
Prénom	Prénom	Prénom
Coordonnées	Coordonnées	Coordonnées
.....

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit :

« Le Miséricordieux (*gloire à Lui*) fait miséricorde à ceux qui sont miséricordieux, faites miséricorde à ceux qui sont sur la terre alors Celui qui est au-dessus des cieus (*gloire à Lui*) vous fera Miséricorde. »

Rapporté par At-Tirmidhiyy dans ses Sounan (1924)

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit : « Il n'y a pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur (*gloire à Lui*). »

Rapporté par Ahmad et déclaré authentique par Al Albany dans Sahih Al Jamî' (7520)

Allah (*gloire à Lui*) a dit :

« Quiconque l'altère après l'avoir entendu, le péché ne reposera que sur ceux qui l'ont altéré ; certes, Allah (*gloire à Lui*) est Audient et Omniscient. »

Coran ; sourate : 2 ; verset : 181

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Prophète (*paix et bénédictions d'Allah sur lui*) a dit : « Celui dont les dernières paroles avant de mourir seront : «- Nulle divinité n'est digne d'adoration si ce n'est Allah – la illaha ila Llah – entrera au Paradis. »

Rapporté par Al Hakim et par d'autres avec une bonne chaîne de narrateurs, selon Mu'adh (3116)

Le ... / ... / ... selon le calendrier Hégirien

Le ... / ... / ... selon le calendrier Grégorien

Ce testament contient : pages

TESTATEUR

1^{er} TÉMOIN

2^{ème} TÉMOIN

NOM

Prénom

Signature

NOM

Prénom

Signature

NOM

Prénom

Signature

J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adoré en dehors d'Allah et j'atteste que Mohammed est le Messager d'Allah .